

Projet Alimentaire Territorial

Sur Mulhouse Alsace Agglomération et le Sud Alsace

16 septembre 2019

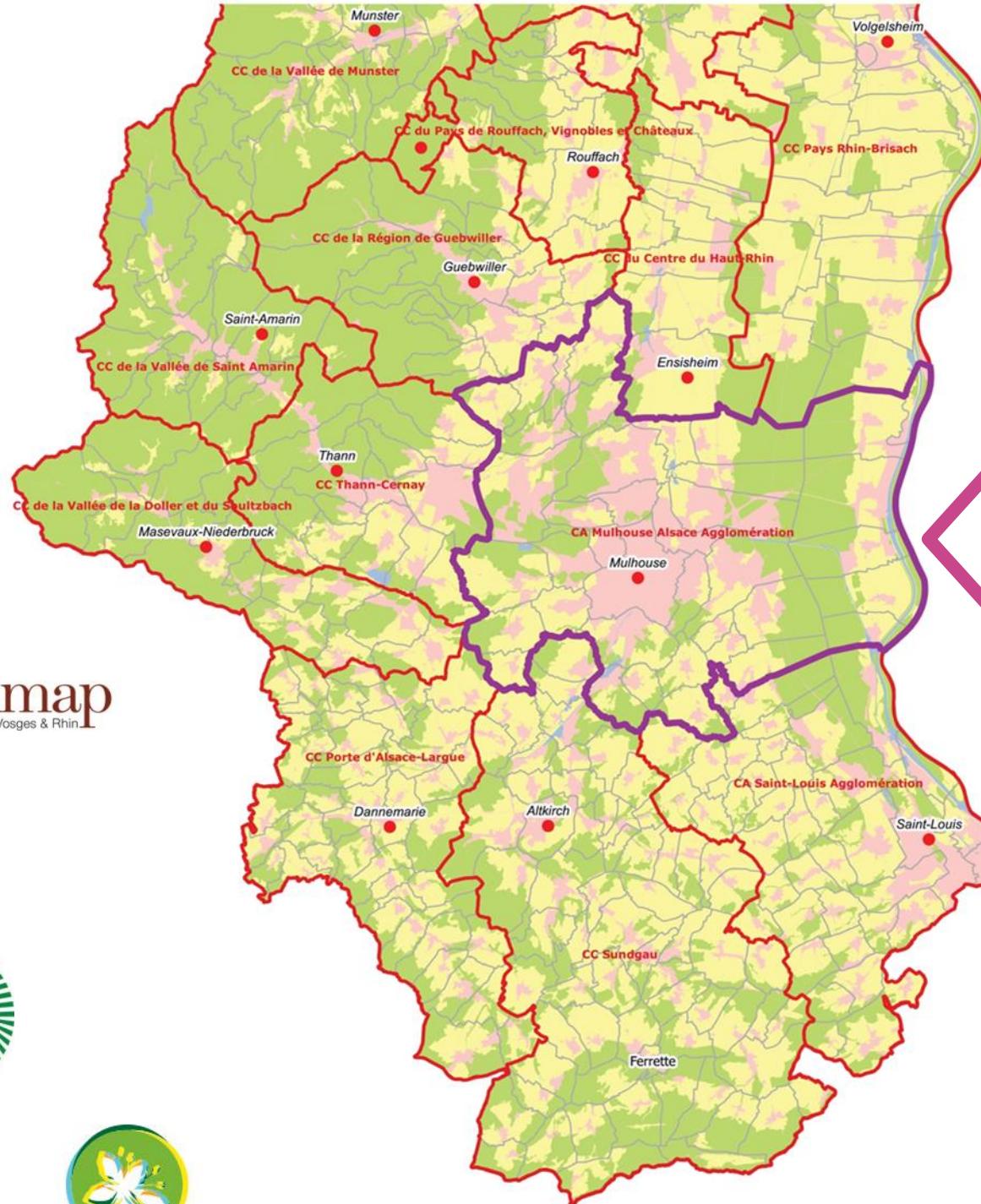


Les Agriculteurs **BIO** d'Alsace



Fondation





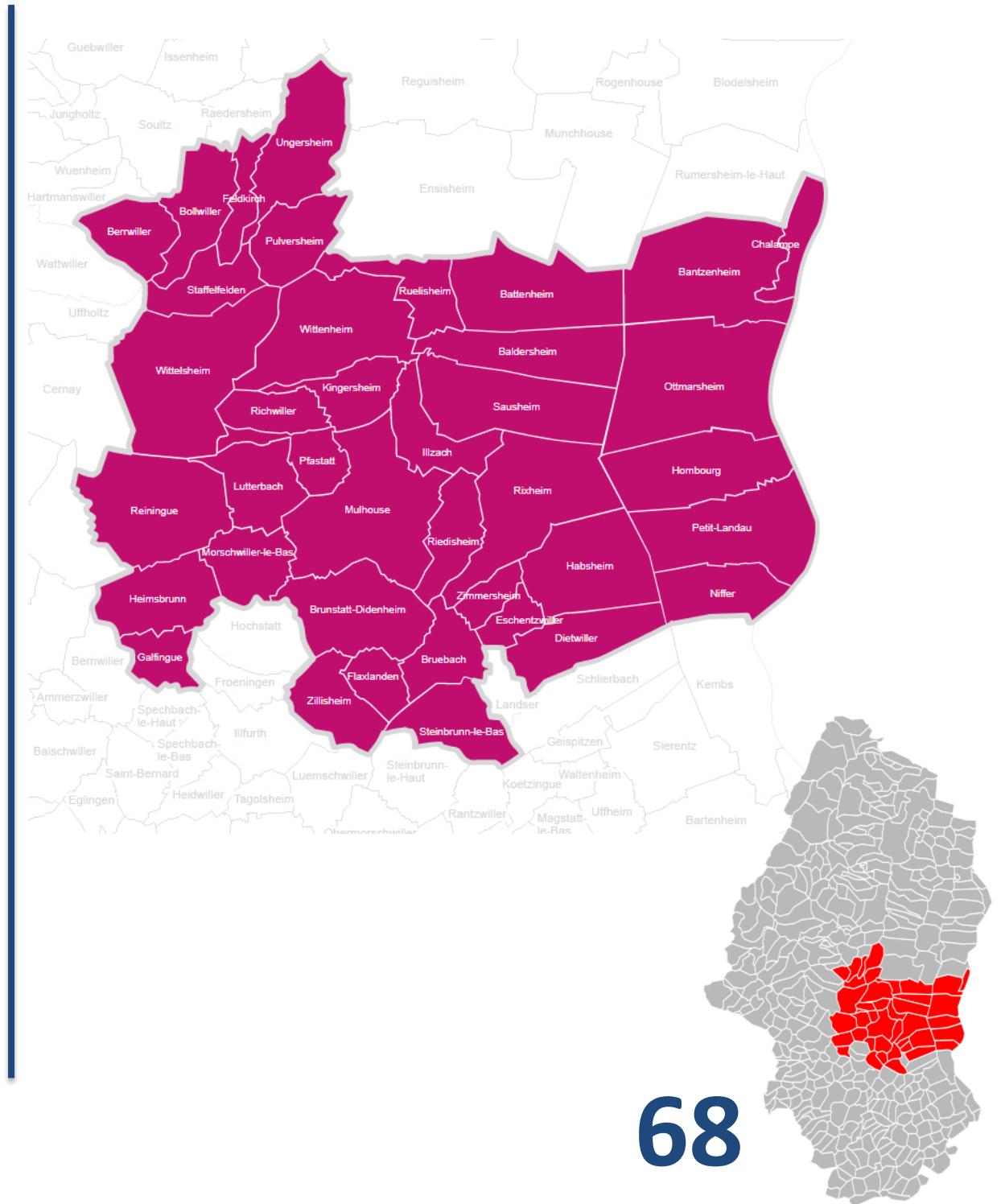
**PAT m2A et
Sud Alsace**



Mulhouse Alsace Agglomération

- 39 communes depuis 2017
- 279 000 habitants
- 112 000 Ville centre
- 1/3 de la population du Haut-Rhin

- Agriculture : 36 % des terres
- 93% des surfaces agricoles sont céréalières, 90% de cette surface étant pour l'industrie ou l'élevage



L'alimentation saine et l'agriculture durable, des préoccupations politiques de m2A

Constat :

l'agriculture peut être une source d'émission de Gaz à Effet de Serre

-> Pour limiter cet impact : soutenir une agriculture durable

- respectueuse de l'environnement,

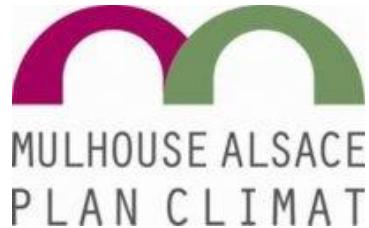
- bien-être des producteurs

- alimentation saine pour les habitants du territoire et accessible à tous

⇒ enjeu à la fois environnemental, économique, sociétal et de santé



L'alimentation saine et l'agriculture durable, des préoccupations politiques de m2A



2006 : Inscription de l'Agriculture Durable dans le Plan Climat

Foncier :

- ✓ Préservation des terres agricoles, 100 ha de terres préservées entre 2010 et 2015

Circuits Courts :

- ✓ 1900 paniers distribués par semaine, 75 Points de vente ou distribution en direct
- ✓ Restauration collective - périscolaire

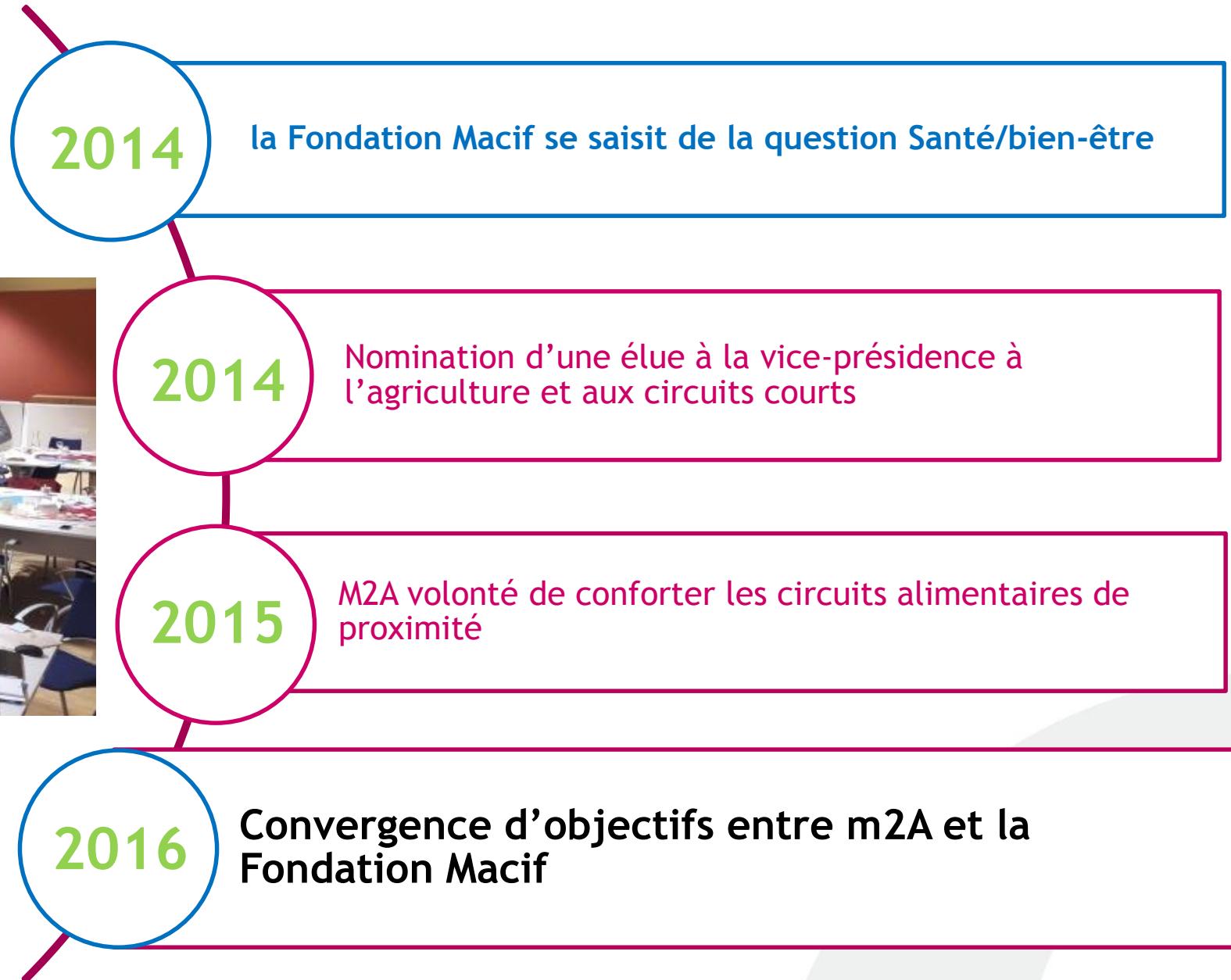
Sensibilisation :

- ✓ 2011 – 2015 Opération Climat Gourmand (5 éditions)

Soutien aux porteurs de projets :

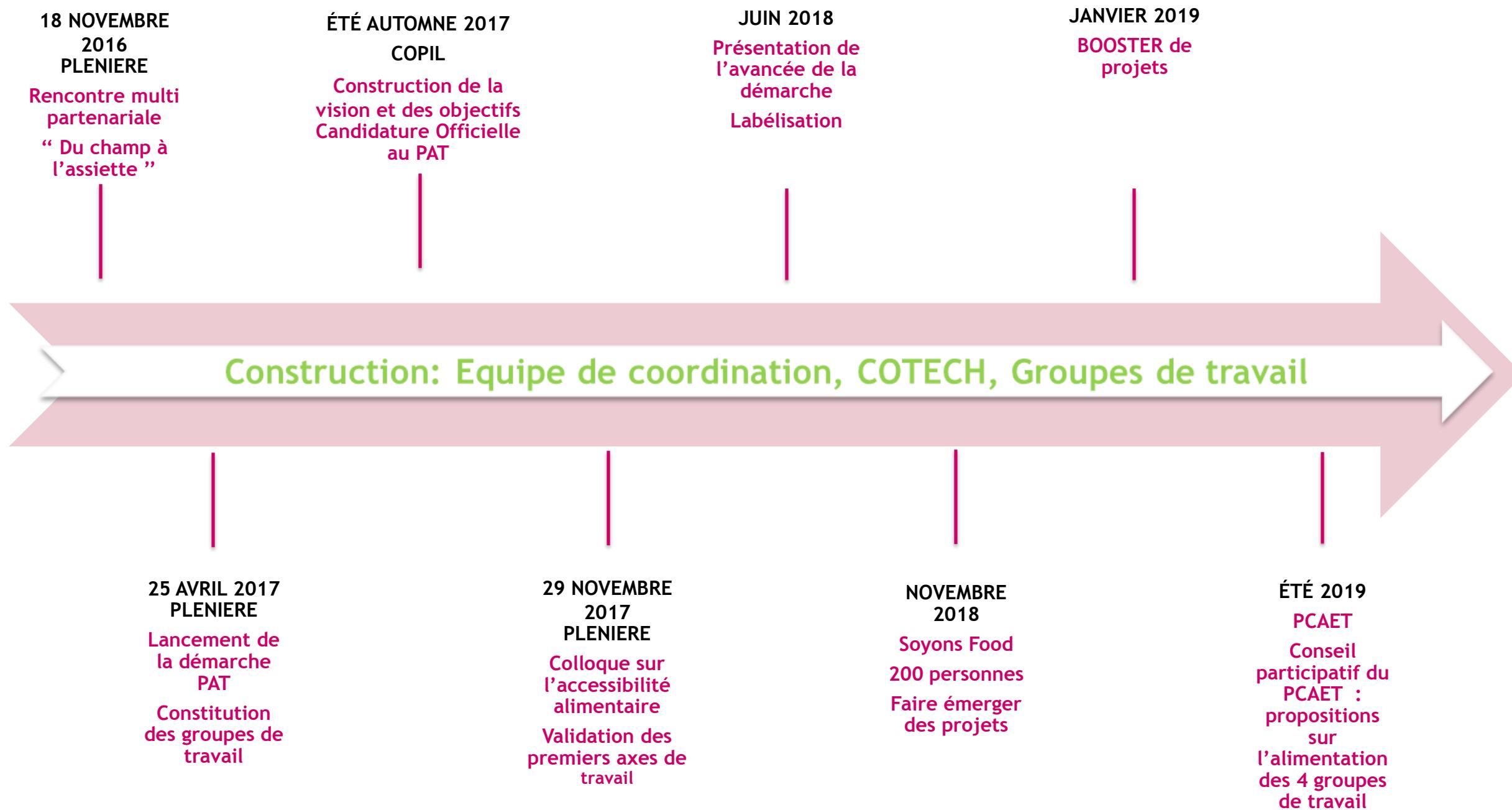
- ✓ 170 000 € d'aides versées (2010-2018)

Depuis 2014...



Et bien d'autres acteurs...

Le Projet Alimentaire Territorial, quelques dates clefs...



une vision...

66

Une démarche collective et organisée qui permet sur un territoire la coopération des structures et des acteurs multiples, qui s'engagent dans un objectif commun : donner l'accès à tous à une alimentation saine, locale, respectueuse de l'environnement et équitable

99



Une reconnaissance !



Mars 2018



Juin 2018



agence d'urbanisme de
la région mulhousienne

Programme National de l'Alimentation

Labélisation PAT nationale

Soutien à M2A et aux projets du
PAT

Système Alimentaire Localisée en
Sud Alsace (SALSA) ,

la légumerie bio Terra Alter Est ,
la Ferme du Château de Pfastatt



PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**NOTRE MODÈLE
A DE L'AVENIR**

Le PAT : objectifs stratégiques



Quel foncier mobiliser ?

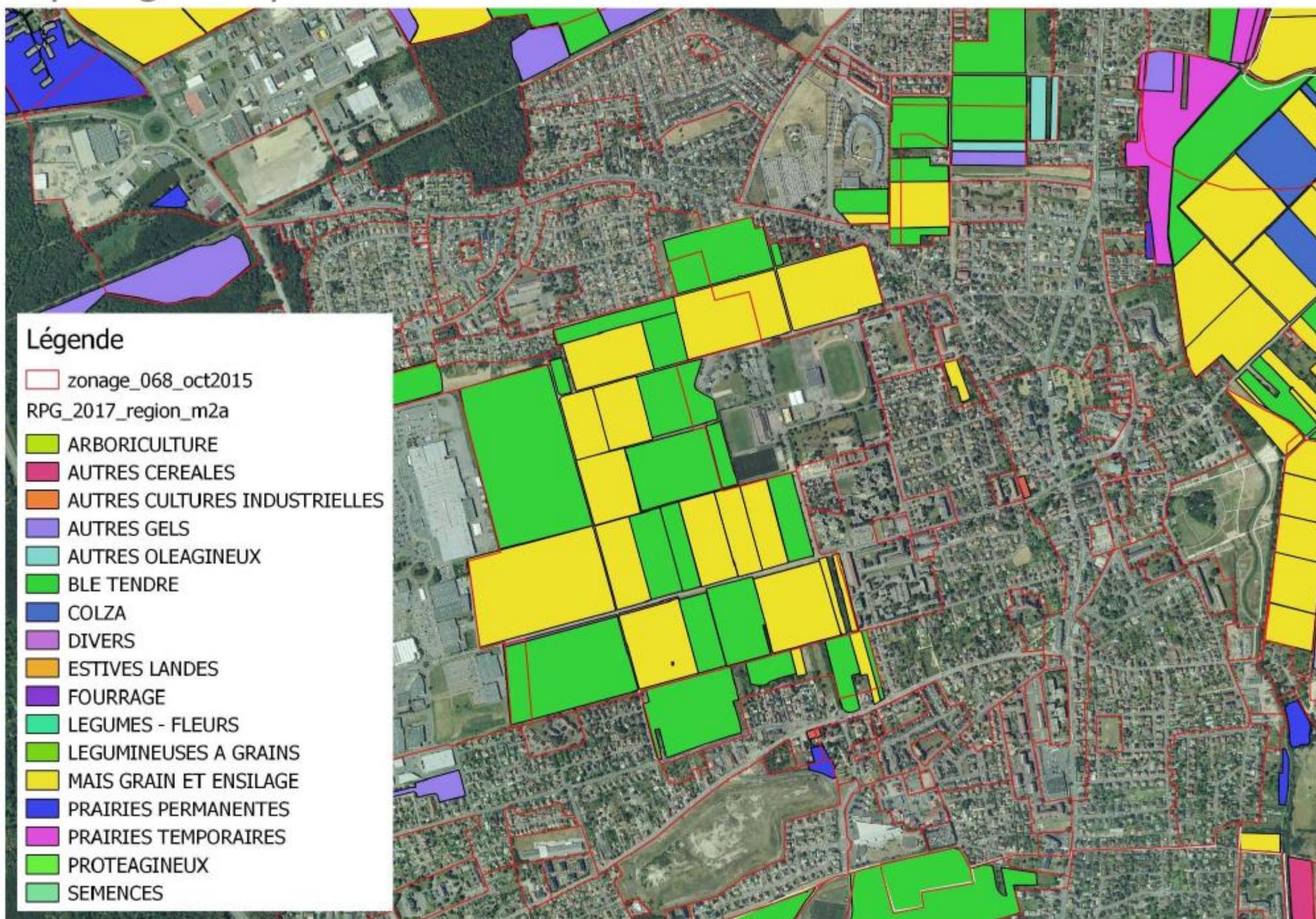
1- Identification des parcelles « publiques »

3 critères de sélection

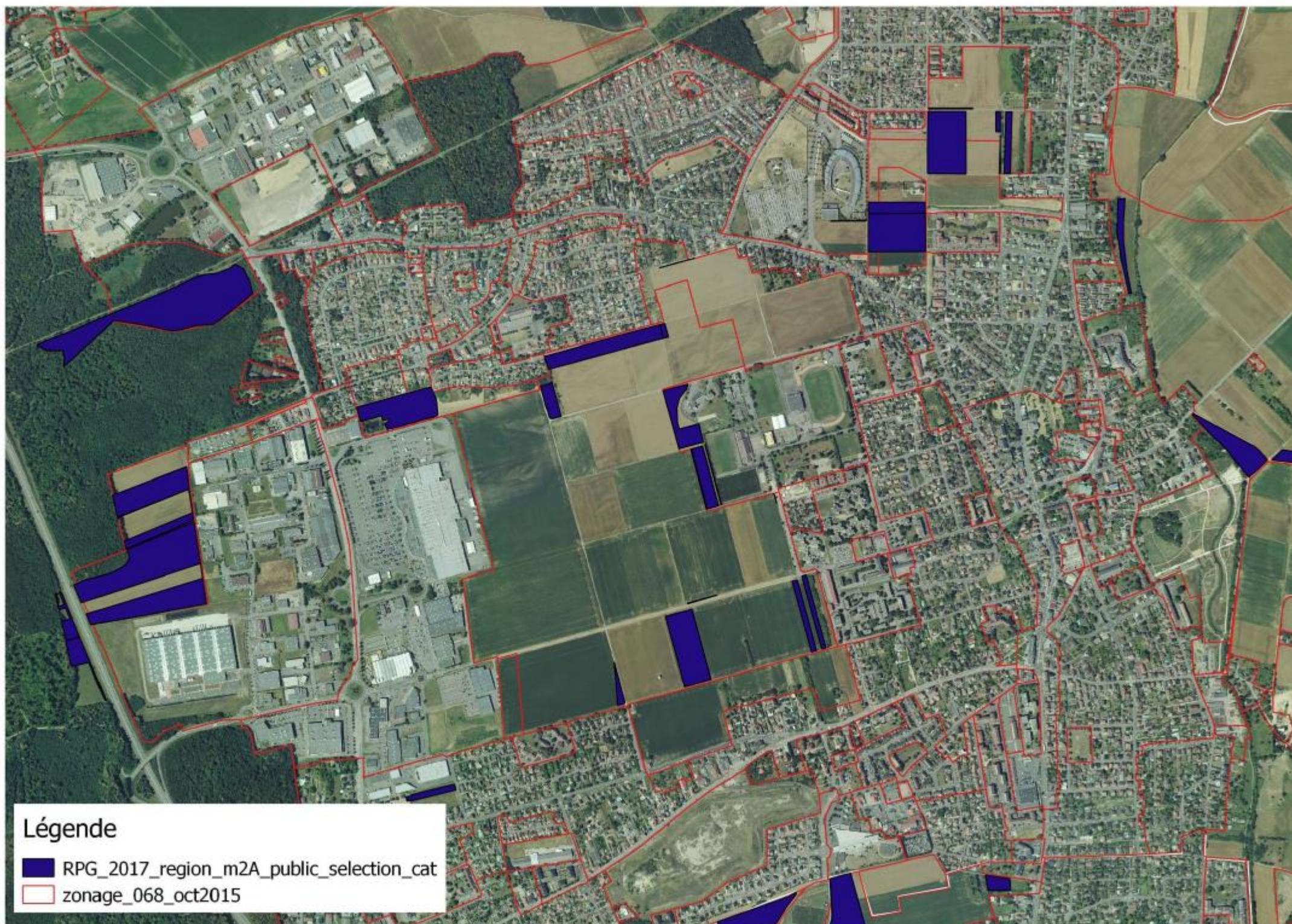
- La vocation agricole
- La propriété (inter) communale ou institutionnelle
- L'aire d'alimentation de captage d'eau dégradée en lien avec la mission eau Hardt Sud

Exemple Mittelfeld à Wittenheim

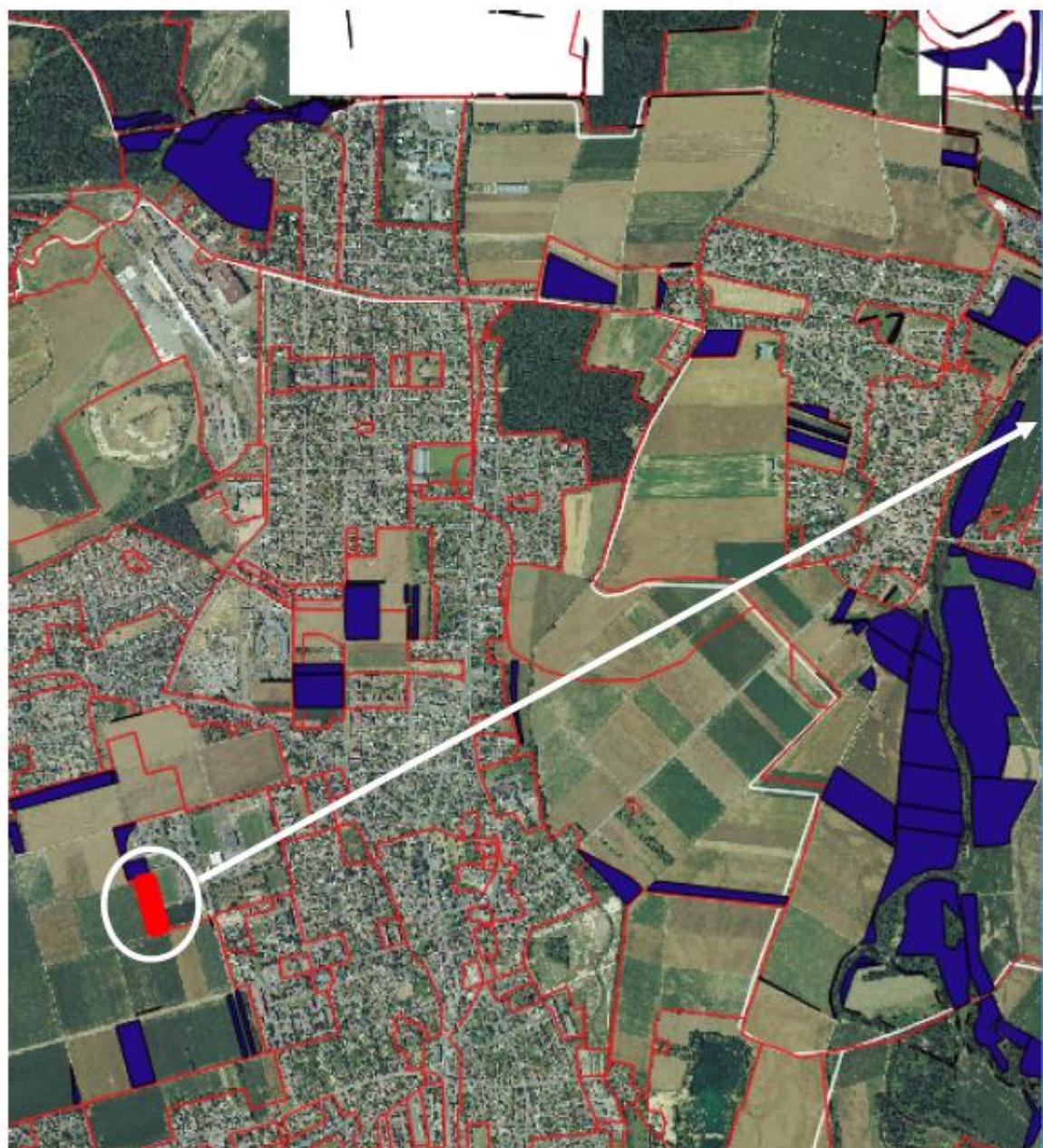
Repérage des parcelles cultivées (RPG 2017)



Repérage des parcelles « publiques »



Informations à la parcelle



Entité	Valeur
RPG_2017_region_m2A_public_selection_cat	
NUM_ILOT	068-4851060
(Dérivé)	
(Actions)	
NUM_ILOT	068-4851060
COMMUNE	68376
FORME_JURI	SCEA
SURF_DECLA	50.39
DEP_RATTAC	068
SURF_GRAPH	0.72
SURF_CULTU	0.72
CODE_CULTU	01
NOM_CULTU	BLE TENDRE
surfaces	5739
NUM_ILOT	068-4834931

Quel foncier mobiliser ?

2- Sélectionner les parcelles selon le potentiel de mutation

- **Situation (exposition, toponymie, environnement)**
- **Desserte**
- **Superficie**
- **Ressource en eau**
- **Zonage PLU**
- **Exploitant actuel**
- **Bail à reconduire ?**
- **Mutation vers quelle type de culture ?**

Travail à mener avec les propriétaires (communes) et exploitants

Premiers Résultats

Sur 2 premiers critères de sélection

→ 1 000 hectares disponibles sur m2A

Avec 3^{ème} critère à enjeu eau :

→ 118 hectares disponibles sur m2A

→ 15 communes sur 39 de m2A concernée

→ 17 commune (175 hectares) sur l'ensemble du périmètre de captage

Perspectives

2019

- RDV en cours avec le chargé de mission eau dans les communes volontaires avec les 3 critères
- Travail sur l'actualisation des baux
- Proposition d'accompagnement par Terre de Liens pour installation d'agriculteur bio

2020-2021

- RDV avec les communes volontaires sur 2 premiers critères
- Recensement du foncier mobilisable au sein du tissu urbain pour une vocation agricole